



Restitution tardive (perte de clé) de l'agence suite à reprise pour congé

Par **Zakdry**, le **28/09/2022** à **16:30**

Bonjour,

suite à un dépôt de congé pour une reprise l'agence qui s'occupé de mon bien a mis du temps pour me restituer les clés.

j'ai du venir au nouvelle régulièrement pour apprendre qu'il avaient perdu mes clés ensuite venir régulièrement pour qu'il la commande etc...

Le locataire a quitté les lieux le 13/05/22 l'état des lieux a été fixé au 23/05/22 et la restitution après batail a été le 29/06/22.

Suite à une demande de paiement de frais de clôture de dossier je leur ai demandé si il comptait me dédommager pour le mois que j'ai perdu sans loyer et sans logement et il mon répondu que non. Je voulais savoir par votre aide si il y a une lois qui peut me permettre d'être dédommagé ou au moins un geste de frais (je sais qu'il le font pour certain client).
cordialement.

Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **28/09/2022** à **16:50**

Bonjour,

Si vous avez les preuves de tout cela vous pourriez vous appuyer sur l'[art. 1240 du code civil](#) :

[quote]

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

[/quote]

Par **Pierrepauljean**, le **28/09/2022** à **16:55**

bonjour

vous auriez pu exiger le changement des serrures à leurs frais dès le 24 mai , lendemain du jour à l'EDL de sortie a été établi